

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce septième jour d'octobre 2019, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2019-10-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019
7. Approbation des comptes / Septembre 2019
8. Correspondance
 - a. Directeur général
 - b. Maire
9. Adoption du règlement numéro R 190-2019 décrétant l'affectation d'un montant de 145 000\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la création d'un fonds de roulement
10. Renouvellement de l'entente intermunicipale entre la municipalité de Rivière-Bleue et la municipalité de Saint-Athanase relative à l'exploitation et au financement de l'aréna du transcontinental 2020-2023
11. Approbation des dépenses relatives aux travaux de voirie municipale 2019 / Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)
12. Assurance responsabilité civile et en biens pour la Corporation de développement de Saint-Athanase (C.D.S.A.)
13. Acceptation de l'offre de services de l'entreprise *Concassage E. Tanguay* pour l'ouverture des cours / Période hivernale 2019-2020
14. Appel d'offre de services / Entretien de la patinoire – Saison hivernale 2019-2020
15. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la RIDT
16. Entente intermunicipale relative au plan d'entraide en matière de sécurité civile / Volet « Centre d'hébergement »
17. Fête de Noël 2019
18. Demande pour une utilisation gratuite de la salle du Centre des loisirs pour le projet « Rendez-vous intergénérationnel »

19. Rapport des élu(e)s
20. *DIVERS*
21. Deuxième période de questions
22. Clôture de la séance
23. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 4 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

2019-10-111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2019-10-112 APPROBATION DES COMPTES / SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de septembre 2019 depuis la dernière séance du conseil en date du 10 septembre 2019 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-deux-mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-cinq sous (82 596,55 \$), soit une somme de quatre-vingt-un mille neuf-cent-soixante-deux dollars et quatre-vingt-six sous (81 962,86 \$) pour la Municipalité et de six cent trente-trois dollars et soixante-et-neuf sous (633,69 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 10 septembre 2019 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 7 octobre 2019

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Dans une lettre datée du 25 septembre 2019, Monsieur Jean-François Bellemare, ing., du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avise le directeur général Monsieur Marc Leblanc que la programmation de travaux révisée, présentée par la municipalité, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le ministère des Transports (MTQ) pour un montant de 269,000 \$.
- Dans un courriel daté du 1^{er} octobre 2019, la direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus, la direction générale des programmes d'aide du ministère des Transports, avisent le directeur général Monsieur Marc Leblanc, que le Ministère a terminé l'analyse de la reddition de comptes que la municipalité a transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet Entretien des routes locales. Celle-ci respecte les exigences du volet. Conséquemment, le versement de l'aide financière (196, 723 \$) sera effectué dans les prochaines semaines.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2019-10-113 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 190-2019 DÉCRÉTANT L'AFFECTION DE 145 000\$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général de la Municipalité déclare que le règlement numéro R 190-2019 a pour objet d'autoriser la municipalité à se doter d'un fonds de roulement d'une somme représentant 20% des crédits prévus au budget de l'exercice financier courant de l'année 2019 de la municipalité.
Ce règlement n'a aucune incidence financière directe pour la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Athanase désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 145 000\$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice financier courant de l'année 2019 de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet de règlement R 190-2019 a été déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil en date du 10 septembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption dudit règlement a été préalablement donné par le conseiller Monsieur Denis Patry à la séance ordinaire de ce conseil en date du 10 septembre 2019;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu, s'en disent satisfaits, et accordent une dispense de lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro R 190-2019 soit adopté;

QUE le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO R 190-2019 DÉCRÉTANT
L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 145 000\$ DE L'EXCÉDENT
DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA CRÉATION
D'UN FONDS DE ROULEMENT**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 145 000\$.

ARTICLE 3 À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant de 145 000\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, montant représentant 20% des crédits prévus au budget de l'exercice financier courant de l'année 2019 de la municipalité à la création d'un fonds de roulement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2019-10-114 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE RELATIVE À L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DE L'ARÉNA DU TRANSCONTINENTAL 2020-2023

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale visant le soutien, l'exploitation et le financement de l'Aréna du Transcontinental, propriété de la municipalité de Rivière-Bleue, vient à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent renouveler ladite entente de partenariat avec la municipalité de Rivière-Bleue pour une période de quatre (4) ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et expirant le 31 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et adopté à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Athanase contribue au financement visant le soutien, l'exploitation et le financement de l'Aréna du Transcontinental selon les modalités suivantes :

Année	Contribution financière
2020	1 412,58 \$
2021	1 454,96 \$
2022	1 498,61\$
2023	1 543,57\$

QUE ces sommes sont payables à la municipalité de Rivière-Bleue en deux versements égaux, les 15 mars et 15 septembre de chaque année;

QUE le conseil autorise le maire, Monsieur André Saint-Pierre, et le directeur général de la municipalité, Monsieur Marc Leblanc, à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente de partenariat avec la municipalité de Rivière-Bleue.

2019-10-115 APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE 2019 / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase approuve les dépenses d'un montant de 15 966,80 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-10-116 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET EN BIENS POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ATHANASE (C.D.S.A.)

Monsieur Claude Patry se retire de la présente discussion.

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Athanase (C.D.S.A.) est un organisme à but non lucratif (OSBL);

ATTENDU QUE la Corporation est responsable de la distribution du service Internet pour les industries acéricoles participantes;

ATTENDU QUE la Corporation désire que le risque pour les tours et le système de communication ainsi que pour la responsabilité civile et la responsabilité erreurs et omissions soient couverts par une assurance adéquate;

ATTENDU QUE l'assureur de la Municipalité, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) couvre les risques précédemment mentionnés;

ATTENDU QUE la police d'assurance que détient la Municipalité portant le numéro MMPQ-03-013100 permet le rajout d'un assuré additionnel pour la couverture de ces risques;

ATTENDU QUE la prime annuelle additionnelle pour la couverture de ces risques au profit de l'assuré additionnel, la Corporation de développement de Saint-Athanase, s'élève à la somme de deux cent quatre-vingt-huit dollars (288\$), taxes non incluses, pour la couverture de ces risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise son directeur général, Monsieur Marc Leblanc, à signer tout document relatif à l'ajout de la Corporation de développement de Saint-Athanase (C.D.S.A.) comme assuré additionnel en responsabilité civile et en biens sur sa police d'assurance portant le numéro MMPQ-03-013100;

QUE la municipalité procède annuellement, auprès de la Corporation de développement de Saint-Athanase (C.D.S.A.), au recouvrement de la somme de deux cent quatre-vingt-huit dollars (288\$), taxes non incluses, représentant les primes additionnelles sur la police d'assurance de la Municipalité pour la couverture additionnelle en responsabilité et en biens au profit de la Corporation.

2019-10-117 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE CONCASSAGE E. TANGUAY POUR L'OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2019-09-107, le conseil a mandaté la direction générale de la municipalité pour inviter l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* et Monsieur Claude Gagné à lui soumettre une offre de services pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin ainsi que, sur demande, de la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020;

ATTENDU QU'en date du 23 septembre 2019, seule l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* a fourni à la direction générale de la municipalité une offre de services pour lesdits travaux de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc* pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin ainsi que, sur demande, de la patinoire pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 avril 2020;

QUE le conseil municipal accepte de défrayer les coûts totaux de ces services qui se détaillent ainsi :

	Pour la période 2018-2019	Pour la période 2019-2020
Cour du bureau municipal et citerne	910,00 \$	970,00\$
Citerne au 6173 chemin de l'Église	220,00 \$	235,00\$
Centre des Loisirs et coin	995,00 \$	1 055,00\$
TPS	106,25 \$	113,00 \$
TVQ	222,01 \$	225,44 \$
Total	2 453,26 \$	2598,44 \$
Patinoire	90 \$ de l'heure	92 \$ de l'heure
	Le sable et le sel sont inclus dans cette offre.	Le sable et le sel sont inclus dans cette offre.

QUE le paiement pour l'exécution desdits travaux de déneigement soit effectué le 1^{er} avril 2020.

2019-10-118 APPEL D'OFFRE DE SERVICE / ENTRETIEN DE LA PATINOIRE - SAISON 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la direction générale de la municipalité à publier une offre de service pour pourvoir le poste de responsable de l'entretien de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2019-2020;

QUE la durée, la description, les exigences et les conditions de travail énumérées dans l'offre de service soient en tous points identiques à celles de l'offre de service pour la période 2018-2019, sauf en ce qui concerne la rémunération qui s'établit à une rémunération hebdomadaire de 700 \$ en moyenne, selon les modalités prévues au contrat de travail à intervenir entre les parties.

QUE le conseil donne le mandat à la direction générale de lui soumettre ses recommandations pour l'embauche de cet(te) employé(e) au plus tard le 30 octobre 2019.

2019-10-119 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RIDT

ATTENDU QUE la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2020 aux municipalités concernées pour approbation;

ATTENDU QUE le conseil de la RIDT a adopté un budget des revenus et dépenses à la séance dudit conseil tenue en date du 18 septembre 2019;

ATTENDU QUE la répartition des quotes-parts dans chaque poste budgétaire doit s'effectuer selon la règle 50% population et 50% richesse foncière;

ATTENDU QUE les municipalités doivent approuver le budget 2020 de la RIDT par voie de résolution;

ATTENDU l'étude du dossier faite par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Athanase approuve le budget 2020 de la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata (RIDT).

**2019-10-120 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU
PLAN D'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
CIVILE / VOLET « CENTRE D'HÉBERGEMENT »**

ATTENDU QUE les villes et les municipalités de la MRC de Témiscouata désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide municipale en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE l'objet de cette entente est d'établir un plan d'entraide mutuel entre les villes et municipalités en cas de sinistre, afin de permettre à chaque ville et municipalité d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, plus particulièrement en donnant accès à son centre d'hébergement à une ville ou municipalité en situation de sinistre et n'ayant pas accès à son propre centre d'hébergement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Athanase autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité à signer, pour et au nom de la municipalité, l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipal en matière de sécurité civile – Centre d'hébergement*, et que cette entente entre en vigueur dès sa signature par tous les organismes participants à cette entente.

2019-10-121 FÊTE DE NOËL 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE la Fête de Noël pour les enfants de la municipalité se tienne au Centre communautaire le dimanche 15 décembre 2019, à 13h;

QU'un montant de quinze dollars (15 \$), taxes en sus, par enfant soit alloué pour l'achat des cadeaux.

QUE les enfants admissibles doivent :

- être âgés de la naissance à 12 ans et si applicable; être un élève de l'école des Verts-Sommets;
- être résidents de la municipalité;
- être accompagnés d'un adulte;

QUE la conseillère, Madame Chantale Alain, s'occupera de l'achat et de l'emballage des cadeaux, incluant celui du Père Noël et celui de la Fée des Étoiles.

QUE l'organisation de la fête sera faite en collaboration avec les autres membres du conseil.

2019-10-122 DEMANDE POUR UNE UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LE PROJET « RENDEZ-VOUS INTERGÉNÉRATIONNEL »

ATTENDU QUE Madame Francine Bernier, principale responsable du projet « Rendez-vous intergénérationnel » sollicite l'utilisation gratuite de la salle du Centre communautaire de Saint-Athanase dans le cadre d'une catéchèse ouverte à toute la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE soit offerte gratuitement aux responsables et aux usagers du projet de catéchèse « Rendez-vous intergénérationnel » la salle du Centre Communautaire, afin de permettre la tenue de l'activité prévue pour les dates suivantes :

- 20 octobre 2019
- 1^{er} décembre 2019
- 9 février 2020
- 5 avril 2020
- 7 juin 2020

QUE les responsables du projet s'engagent à faire respecter les critères d'utilisation de cette salle, et que cette dernière soit remise dans l'état dans lequel elles l'ont reçue.

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 18 septembre 2019, réunion mensuelle de la RIDT.*

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Déneigement au coin du centre des loisirs
2. Roches dans le chemin des Érables
3. Politique d'accueil
4. Montants des subventions à dépenser

CLÔTURE

A 20 h 23 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire de la Municipalité de Saint-Athanase, atteste que ma signature du présent procès-verbal, à titre de président de l'assemblée, équivaut à la signature et à l'approbation par moi, à titre de chef du conseil, de toutes les résolutions qu'il contient en application de l'article 142 (2) du Code municipal.